

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE**

DEPARTEMENT DES VOSGES

Séance du 2 Mars 2026

NOMBRES	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>15</b>	<b>13</b>	<b>12</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le 2 Mars à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël BRESSON, Maire.

**Etaient Présents** : Le Maire : M. Joël BRESSON – Les Adjoints : M. Gilles HURAU – Mme Christelle GUILLOT – Les Membres : M. Éric GERARD - M. Richard HERBELOT- Mme Régine NICOLAS – M. Claude MARLANGEON – Mme Magalie MAÎTRE D'HÔTEL – Mme Josiane PFLIEGER – M. Arnaud FRANCOIS – M. Mario SOARES – M. Mickaël GERARD.

DATE DE LA CONVOCATION
<b>25/02/2026</b>

**Absents excusés avec procuration** : M. Philippe GADAUT.

**Absente excusée sans procuration** : M. Claude MARLANGEON.

DATE D'AFFICHAGE
<b>03/03/2026</b>

A été nommé secrétaire : Monsieur Arnaud FRANCOIS.

Objet de la Délibération
<b>N° 2026/013</b>

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :**

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35.00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 19.95 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) 18.31 %

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Joël BRESSON**